

**Objet :** Contrat de prestations de services culturels avec la société « Fabien Ramade Productions »

**Le Maire de Monteux,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que dans le cadre de sa politique culturelle la Ville de Monteux organise le Festival Off les murs en partenariat avec l'Association Avignon Festival & Compagnies (84000 Avignon) ;

**Considérant** que la société « Fabien Ramade Productions » propose un spectacle dénommé « Bonjour ivresse ! » qui répond au besoin de la Ville pour sa programmation culturelle ;

**Vu** le code de la commande publique, notamment son article R2122-8,

#### DECIDE

**Article 1 :** De signer le contrat :

- dont l'objet est la représentation du spectacle « Bonjour ivresse ! » le dimanche 9 juillet 2023 à 21h à la salle des fêtes du Château d'Eau,
- avec la société « Fabien Ramade Productions », 50 chemin de la Pinière, 84190 Beaumes-de-Venise
- pour un montant fixe de 4 063,86 € HT
- avec la prise en charge des frais de V.H.R (Voyage, Hébergement, Restauration), suivant les montants forfaitaires prévus au contrat.

**Article 2 :** Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont prévus au budget communal.

Monteux, le 16 juin 2023

Christian GROS



Maire de MONTEUX

**Acte exécutoire**

Envoyé le : 5.07.2023

Publié le : 5.07.2023.